

Québec, le 18 août 2025

Monsieur Siegfried Peters
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Candidat proclamé élu dans l'élection partielle du 11 août 2025
Circonscription électorale d'Arthabaska**

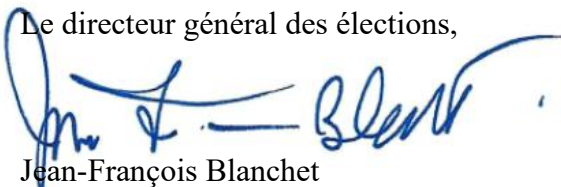
Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous vous transmettons le nom du candidat élu dans la circonscription électorale d'Arthabaska à la suite de l'élection partielle du 11 août 2025. Cette élection a été tenue en vertu du décret du gouvernement pris en date du 8 juillet 2025.

Conformément au deuxième alinéa de cet article, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections,



Jean-François Blanchet

p.j. Document afférent au candidat élu.

Loi électorale
Candidat proclamé élu
Élection partielle dans la circonscription électorale d'Arthabaska

* * * * *

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3), nous donnons avis que le candidat ci-après désigné a été élu lors de l'élection partielle tenue le 11 août 2025.

* * * * *

<i>Circonscription électorale</i>	<i>Candidat élu</i>	<i>Appartenance politique</i>
Arthabaska ¹	Alex Boissonneault	Parti québécois

¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. Eric Lefebvre le 18 mars 2025.